

23 juil 2021 -19:45

Appartient à Conseil des ministres du 23 juillet 2021

Modification du seuil de revenus pour la retenue sur l'indemnité d'invalidité pour les bénéficiaires avec charge de famille

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à une modification de la retenue de 3,5 % sur l'indemnité d'invalidité pour les bénéficiaires avec charge de famille.

En exécution de la liaison bien-être des prestations sociales (2021-2022), le montant de l'indemnité d'invalidité minimale « travailleur régulier » pour un titulaire ayant charge de famille a été augmenté de 2,5 % à partir du 1er juillet 2021 passant de 62,08 euro à 63,63 euros.

Ce nouveau montant dépasse cependant le montant du seuil de 62,10 euros pour la retenue de 3,5 % pour le financement des pensions.

En conséquence, une retenue devrait être effectuée sur le montant de l'indemnité d'invalidité des titulaires ayant charge de famille qui bénéficient d'une indemnité minimale pour un travailleur régulier.

Après cette retenue, il resterait à ces bénéficiaires 0,02 euro sur l'augmentation susmentionnée de 1,55 euro de leur prestation.

Le projet vise à éviter l'application de cette retenue en relevant le montant du seuil pour cette retenue.

Le projet est transmis pour avis urgent au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal revalorisant le montant visé à l'article 136, § 1er de la loi du 27 décembre 2006 portant des dispositions diverses (I) pour les bénéficiaires avec charge de famille

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be